



# REGLEMENT DU TOURNOI SENIOR LOISIR MIXTE SAMEDI 2 JUIN 2018

**Article 1 :** L'association de basket-ball de la Jeanne d'Arc à Biarritz organise dans la salle Fal le samedi 2 juin 2018 un tournoi senior loisir mixte, licencié FFBB.

**Article 2 :** Un chèque de caution d'un montant de 30 € par équipe(s) engagée(s) devra être joint à l'engagement, il vous donnera la priorité de réservation à votre équipe et vous sera restitué le jour du tournoi.

**Article 3 :** Chaque équipe devra se présenter à 9h00 précises avec 2 jeux de maillots de couleur différente.

**Article 4 :** Les rencontres se dérouleront en 2 x 8 minutes non décomptées (sans arrêt du chronomètre) avec un intervalle de 1 minute entre les 2 périodes.

**Article 5 :** L'élimination d'un joueur (d'une joueuse) se fera à la 4<sup>ème</sup> faute personnelle. Les fautes d'équipes ne seront pas comptabilisées. Seules les fautes personnelles commises sur des tentatives de tir donneront droit à l'exécution de tir(s) de lancer franc plus remise en jeu sur panier loupé. De même, exclusion du joueur (se) en cas de contestation auprès de l'arbitre.

**Article 6 :** Pour les finales, les entraîneurs pourront prendre un temps mort, et la dernière minute de la deuxième période sera décomptée (avec arrêt du chronomètre).

**Article 7 :** En cas d'égalité à la fin de la rencontre, il y aura une prolongation de 2 minutes. S'il y a à nouveau égalité, le premier panier marqué fera la différence. En cas d'égalité à la fin des poules, goal-average général, puis particulier.

**Article 8 :** Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait application des règlements de la F.F.B.B.

**Article 9 :** La JAB se réserve le droit d'apporter, avant le début des rencontres, toute modification au présent règlement dans le cas d'un événement imprévu ou de force majeure.

**Article 10 :** Chaque équipe doit fournir un arbitre pour siffler les autres rencontres.

**Article 11 :** La JAB décline toute responsabilité en cas de vol, disparition, perte, détérioration de quelque objet que ce soit et où se produisent les faits.

**Article 12 :** Chaque club participant est tenu d'assurer ses joueurs et dirigeants selon les conditions réglementaires en vigueur et devra faire son affaire de l'assurance des dommages de toute nature pouvant survenir pendant le tournoi.

**Article 13 :** Tout litige pouvant survenir au cours du tournoi sera immédiatement tranché par le club organisateur. Toute faute grave d'un joueur ou d'une équipe pourra faire l'objet de sanctions allant jusqu'à l'exclusion du tournoi.

**Article 14 :** La participation à ce tournoi implique pour chaque club l'acceptation du présent règlement et aussi le fait de pouvoir être photographié par nos soins pour nous permettre l'utilisation des photos pour nos parutions sportives.

**Article 15 :** Obligation de faire jouer une joueuse féminine pendant un match.



**2 x 8 minutes (sans arrêt du chrono)**



**Elimination à la 4<sup>ème</sup> faute personnelle**



**1 temps mort (chrono arrêté) pour les finales  
Dernière minute de la 2<sup>ème</sup> période décomptée**



**En cas d'égalité, 1 prolongation de 2 minutes, puis une mort subite si égalité ( le premier qui marque un panier)**